

Publicité additionnelle réservée à l'athlète

La Fédération Internationale de Judo a souhaité que les athlètes puissent faire bénéficier leurs partenaires économiques d'un emplacement publicitaire leur permettant de faire leur propre promotion. Cette règle s'appliquera à partir des prochains championnats du monde de Chelyabinsk en 2014.

